



PLAN CLIMAT TERRITORIAL

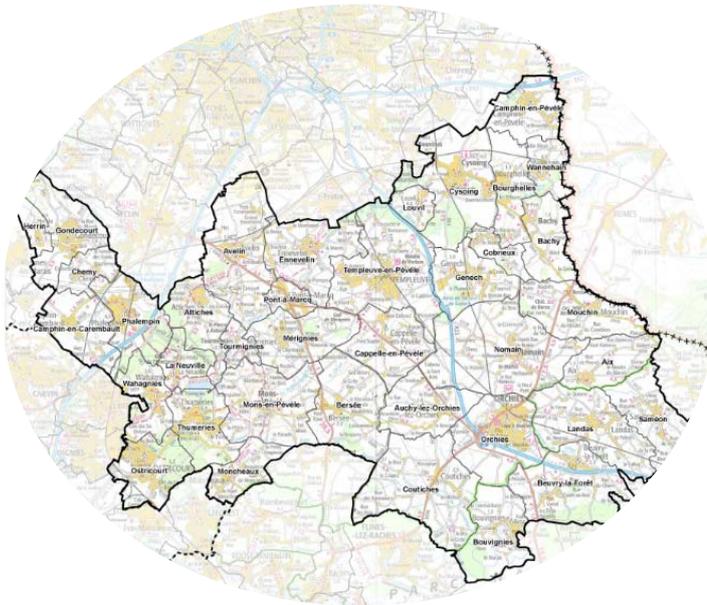
Évaluation environnementale stratégique

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le

ID : 059-200041960-20200309-CC_2020_023-DE



Résumé Non Technique



Dossier 16110040
21/01/2020



CITEPA



Réalisé par

ZAC du
Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-
Warendin
03 27 97 36 39

42 rue de Paradis
75010 Paris
01 44 83 68 83

1 rue du Nord
59840 Pérenchies
03 20 00 38 72



Plan Climat Air Energie Territorial

Évaluation environnementale stratégique

Résumé Non Technique

CC Pévèle-Carembault

Version	Date	Description
Résumé Non Technique	février 20	Synthèse de l'évaluation

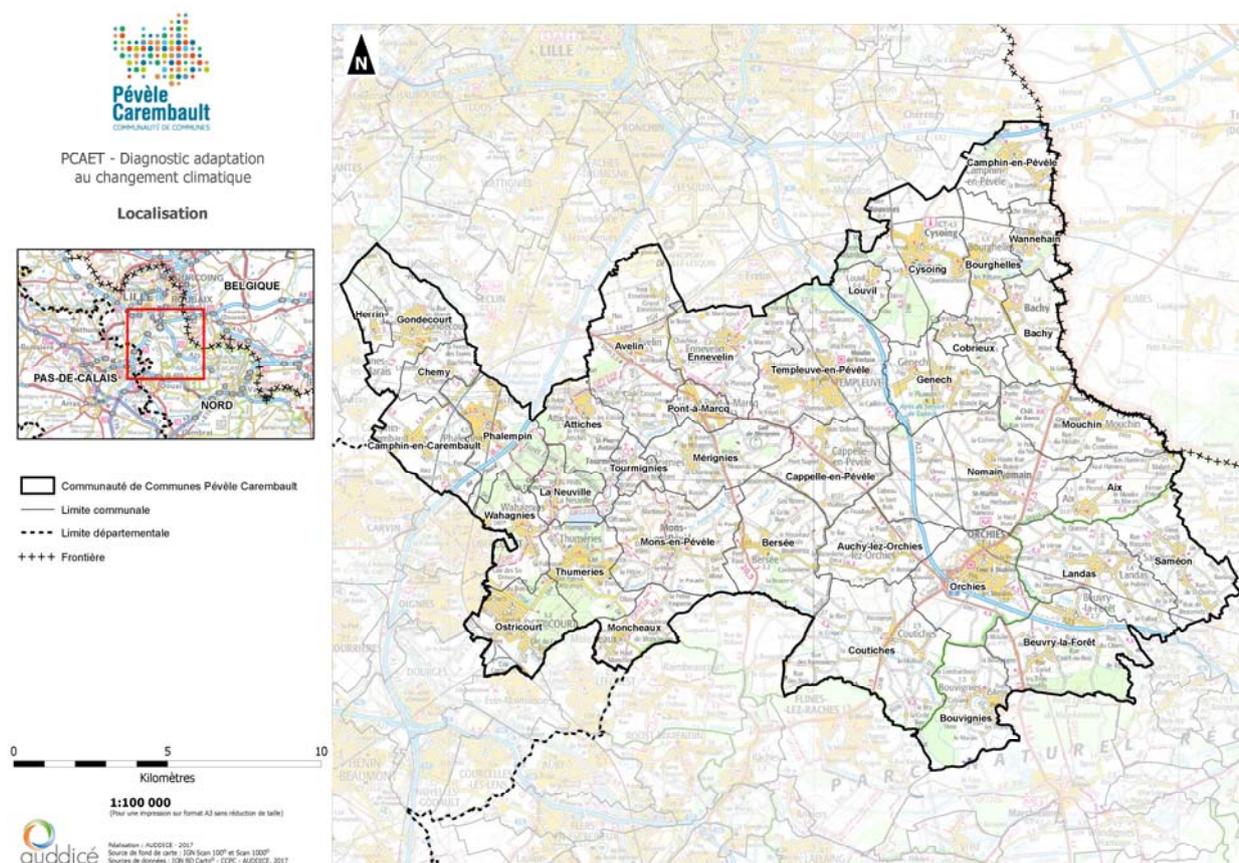
	Nom - Fonction
Rédaction	Coline WALLART
Validation	Charlotte CHATTON

1.1 Contexte

La Communauté de communes de Pévèle Carembault (CCPC) est un établissement public de coopération intercommunal (EPCI) créé le 1er janvier 2014. La CCPC regroupe 38 communes sur 31 033 hectares et compte environ 94 000 habitants. Le territoire de la CCPC se trouve au cœur du département du Nord et à proximité directe de grandes agglomérations (Lille, Douai et Valenciennes).

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 place l'échelon de l'intercommunalité au cœur du dispositif local air-énergie-climat et a rendu obligatoire l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour les collectivités de plus de 20 000 habitants.

Le Plan Climat Air Energie de la Communauté de Communes de Pévèle Carembault est conforme au décret d'application n°2016-849 du 26 juin 2016.



Périmètre du Plan Climat Air Energie Territorial

Communes concernées : Aix-en-Pévèle, Attiches, Auchy-lez-Orchies, Avelin, Bachy, Bersée, Beuvry-la-Forêt, Bourghelles, Bouvignies, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle, Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Cobrieux, Coutiches, Cysoing, Ennevelin, Genech, Gondcourt, Herrin, La Neuville, Landas, Louvil, Mérégnies, Moncheaux, Mons-en-Pévèle, Mouchin, Nomain, Orchies, Ostricourt, Phalempin, Pont-à-Marcq, Saméon, Templeuve-en-Pévèle, Thumeries, Tourmignies, Wahagnies, Wannehain.

1.2 Les points clés du diagnostic et de l'état initial de l'environnement

■ Consommation d'énergie

La consommation énergétique annuelle atteint 2,4 TWh en énergie finale pour une dépense globale d'environ 200 millions d'euros. L'industrie et le résidentiel sont les deux secteurs les plus consommateurs d'énergie (représentant les deux-tiers des consommations), suivie par le transport routier.

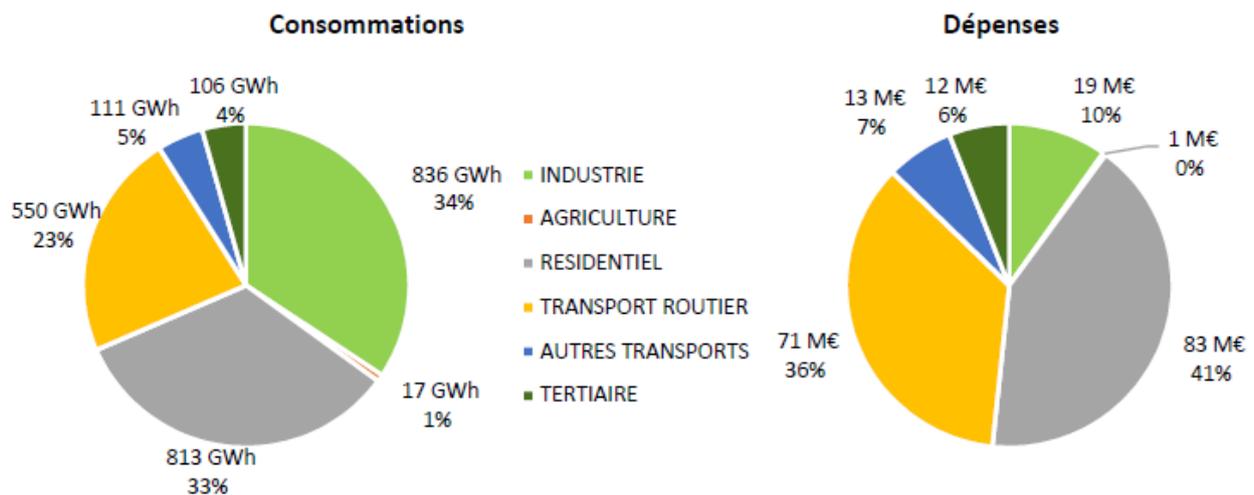


Figure 1. Répartition de la consommation énergétique par secteur en 2014

La principale source d'énergie consommée sur le territoire est les produits pétroliers (transport routier principalement). Le gaz et l'électricité représentent chacun environ 25 % de la consommation. Les carburants dominent la facture énergétique avec 40 % des dépenses (majorité des produits pétroliers).

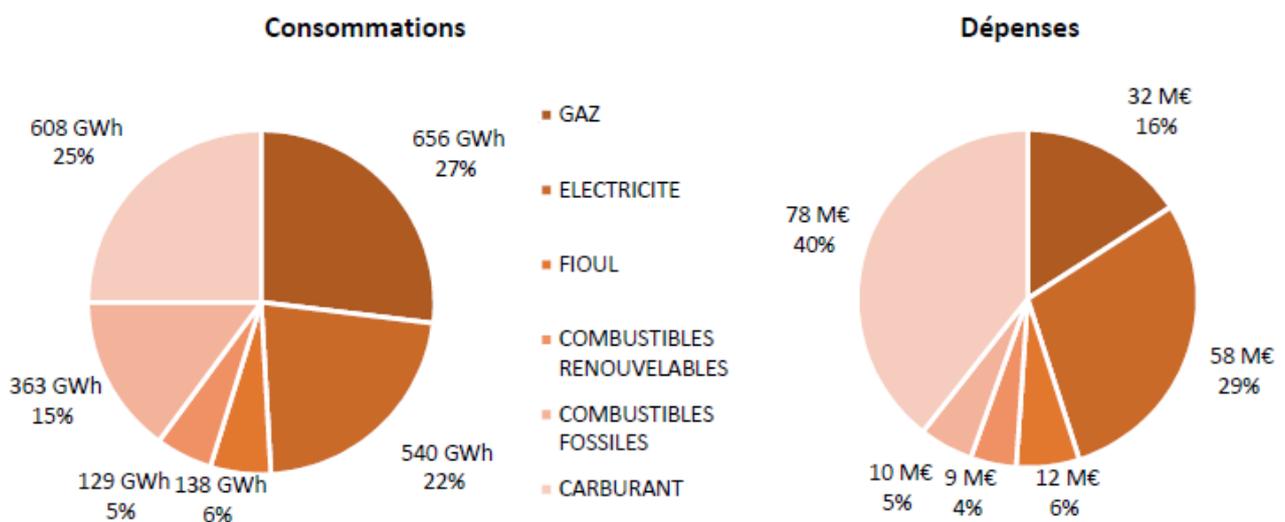


Figure 2. Répartition de la consommation par combustible en 2014

La production d'énergie renouvelable s'élève à 136 GWh, soit 5,5 % de la consommation finale du territoire.

■ Emissions de gaz à effet de serre

Chaque année, le territoire émet directement sur le territoire l'équivalent de 639 051 tonnes équivalentes CO₂, dont près de 36% liés au transport routier, 29% liés au secteur industriel et 20% liés au secteur résidentiel.

7 gaz à effet de serre sont étudiés et leurs émissions sont ramenées en tonnes CO₂ équivalent.

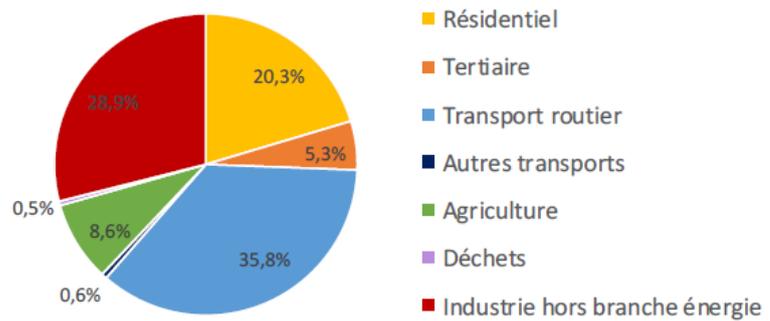


Figure 3. Répartition des émissions de GES sur le territoire - approche réglementaire - année 2012

■ Séquestration du carbone

Les connaissances sur les mécanismes naturels de stockage du carbone sont encore insuffisantes. Cependant, les estimations faites par l'INRA indiquent qu'elles ne sont pas négligeables. On distingue les stocks de carbone des flux :

- Le terme « stock de carbone » désigne la quantité totale de carbone stockée sur une parcelle de terrain,
- Ces stocks sont soumis à des « flux de carbone ». Il s'agit de variations de teneur en carbone : croissance des forêts, changement d'affectation des sols, pratiques agricoles...

Sur le territoire, le bilan de ces flux donne un puits net de 3 734 t CO₂/an, soit 1% des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

■ Adaptation au changement climatique

Le territoire est particulièrement sensible aux inondations, aux mouvements du sol liés aux retraits et gonflements des argiles, à l'érosion, aux vagues de chaleur. Ces aléas doivent être pris en compte dans l'aménagement du territoire, notamment en limitant l'étalement urbain et l'artificialisation via la consommation de l'espace agricole et naturel qui contribuent entre autres aux phénomènes d'inondation et d'ilots de chaleur.

■ Emissions de polluants atmosphériques

Les polluants atmosphériques et les GES sont en grande partie issus de sources communes, et notamment des opérations de combustion pour la production d'énergie et les transports : des co-bénéfices sont identifiables dans l'élaboration et l'application des politiques de réduction des émissions de polluants atmosphériques et de GES.

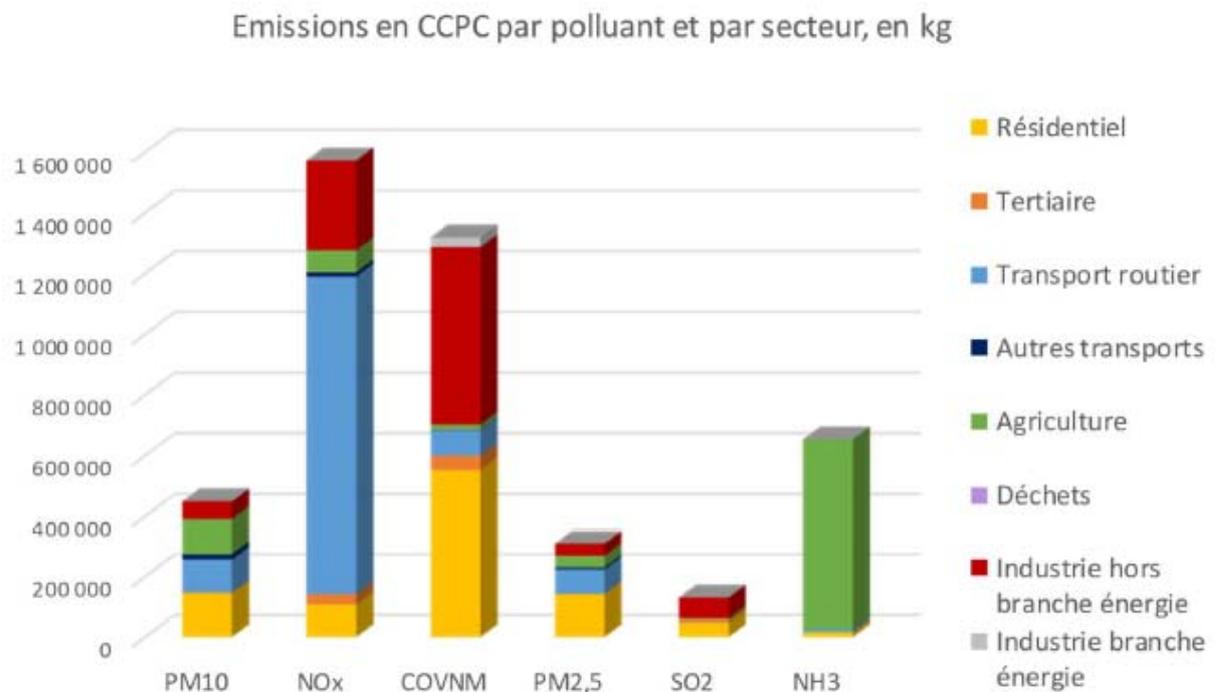


Figure 4. Répartition des émissions par polluant atmosphérique sur le territoire - approche réglementaire - année 2012

■ Etat initial de l'Environnement

L'Etat initial de l'Environnement a permis d'identifier les enjeux environnementaux liés au Plan Climat Air Energie Territorial, et l'intérêt environnemental d'agir sur les 6 thématiques.

Perspectives d'évolution	Enjeux pour le PCAET
Caractéristiques géomorphologiques	Maitriser l'urbanisation et anticiper le risque de retrait et gonflement des argiles sur les nouvelles constructions Lutter contre l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration des eaux à la parcelle pour éviter les ruissellements en privilégiant les prairies
Ressource en eau	Assurer une gestion économe de la ressource en eau Garantir la disponibilité de la ressource en eau potable sur le territoire et pour les territoires voisins desservis Préserver la qualité des eaux de surface et des zones humides

Perspectives d'évolution	Enjeux pour le PCAET
Caractéristiques climatiques et énergétiques	<p>Développer les actions d'atténuation du changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les émissions de gaz à effet de serre - Réduire les consommations énergétiques - Développer les énergies renouvelables - Préserver les puits de carbone <p>Développer les actions d'adaptation au changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la vulnérabilité aux risques naturels de retrait-gonflement des argiles - Préserver et renforcer la biodiversité locale, l'aménagement du territoire, les pratiques de gestion différenciée, ... - Adapter les pratiques agricoles : lutte contre l'érosion, agroforesterie, couverture des sols, non labour, essences adaptées, réduction des intrants ... - Assurer une gestion durable des boisements et des haies bocagères - Prévenir les effets d'îlots de chaleur urbains dans les projets d'aménagement
Caractéristiques naturelles	<p>Préserver les espaces à enjeux écologiques majeurs ou forts, particulièrement sensibles du fait de leur faible taille et du risque de disparition</p> <p>Connecter les réservoirs de biodiversité entre eux par des corridors écologiques et assurer la fonctionnalité écologique des milieux humides et aquatiques, boisés et bocagers</p> <p>Poursuivre les actions engagées visant à préserver et améliorer la biodiversité, en tant que mesures nécessaires pour adapter le territoire au changement climatique.</p> <p>Maitriser l'artificialisation des sols et préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers</p> <p>Favoriser la préservation des éléments éco-paysagers de la nature ordinaire (haies, talus, mares...)</p> <p>Améliorer la perméabilité écologique des infrastructures et milieux artificialisés.</p>
Paysage et patrimoine	<p>Préserver les paysages et le patrimoine remarquable, les sites protégés, le bâti traditionnel et les caractéristiques architecturales</p> <p>Valoriser le potentiel touristique tout en veillant à ne pas dénaturer l'identité des lieux (qualité paysagère)</p> <p>Assurer l'intégration paysagère des nouvelles urbanisations pour limiter le cloisonnement paysager, la banalisation et, l'appropriation des paysages par les seuls riverains</p> <p>Anticiper les évolutions du paysage dues au changement climatique, par exemple à travers le choix d'essences locales adaptées</p>
Risques naturels	<p>Réduire la vulnérabilité et adapter le bâti aux risques identifiés, en particulier dans le contexte de changement climatique accentuant ces phénomènes</p> <p>Favoriser l'infiltration des eaux à la parcelle pour éviter les ruissellements</p> <p>Rappeler les règles émanant des PPRi</p>
Risques industriels, pollutions et nuisances	<p>Limiter l'exposition de la population aux pollutions et adapter les aménagements</p> <p>Étudier le potentiel de renaturation en ville des friches urbaines</p> <p>Éviter l'exposition de nouvelles populations aux risques technologiques</p> <p>Garantir la sécurité des biens et personnes autour des sites ICPE</p> <p>Réduire l'exposition de la population aux particules fines</p> <p>Développer les alternatives au transport routier pour améliorer la qualité de l'air</p>

Perspectives d'évolution	Enjeux pour le PCAET
Démographie et santé	Limiter l'exposition de la population aux pollutions et adapter les aménagements
Urbanisation	Limiter le recours à la voiture individuelle pour les déplacements Limiter le besoin de mobilité

Synthèse des enjeux environnementaux du PCAET

1.3 La construction du PCAET

1.3.1 Stratégie

Le diagnostic, la mobilisation des acteurs du territoire et le travail de co-construction des ateliers de concertation ont permis d'identifier les enjeux du territoire : réduction des consommations d'énergie, développement des énergies renouvelables et de récupération, réduction des émissions de gaz à effet de serre, stockage du carbone sur le territoire, mais aussi des enjeux plus transversaux comme l'usage du territoire, l'amélioration de la qualité de l'air, l'adaptation du territoire et des populations aux changements climatiques, ou l'exemplarité des pratiques de la collectivité.

La stratégie du PCAET de la CCPC a été élaborée en plusieurs étapes. A l'issue de la phase de diagnostic, un séminaire des élus a été organisé pour construire la stratégie. La stratégie a ensuite évolué pour répondre aux besoins et aux attentes du territoire.

La stratégie retenue à horizon 2050 repose sur les 5 axes suivants :

- **Axe 1** : produire de l'énergie autrement (Favoriser les énergies renouvelables)
- **Axe 2** : réduire et optimiser sa consommation d'énergie (habitat, entreprises, tertiaire et équipements publics)
- **Axe 3** : se déplacer autrement
- **Axe 4** : S'adapter aux changements climatiques
- **Axe 5** : consommer autrement

1.3.2 Le plan d'action

Pour construire le plan d'actions, de nombreuses propositions d'actions ont été émises par l'ensemble des partenaires via :

- Le séminaire des élus le 15 février 2018, et l'atelier avec les élus du 13 juin 2018 ;
- Les entretiens avec des acteurs du territoire durant l'été 2018 ;
- Les ateliers avec les habitants et les agents, tenus en septembre et octobre 2018, sur les thématiques suivantes : Se loger et se déplacer, Produire, Consommer local et responsable.

La trame initiale du plan d'actions est constituée du croisement de ces idées d'actions avec le contexte du territoire.

Ces propositions d'actions ont été regroupées selon les 5 axes stratégiques :

Objectifs stratégiques	Actions du PCAET
Axe 1 PRODUIRE DE L'ENERGIE AUTREMENT	
Produire de l'énergie à partir du solaire	Fiche 1 : Réalisation de diagnostics sur les potentialités du solaire à destination du patrimoine public
	Fiche 2 : Sensibilisation des particuliers au potentiel de développement du photovoltaïque
	Fiche 3 : Création d'un dispositif d'accompagnement technique et/ou financier pour développer le solaire dans les bâtiments communaux et communautaires
Produire de l'énergie à partir la méthanisation	Fiche 4 : Réalisation d'un diagnostic territorial sur la filière méthanisation
	Fiche 5 : Identification et hiérarchisation des besoins d'accompagnement pour l'implantation d'une unité de méthanisation
	Fiche 6 : Sensibilisation de la profession agricole à l'opportunité de s'engager dans les projets de méthanisation
	Fiche 7 : Faciliter l'acceptabilité sociale des projets
Produire de l'énergie à partir de la chaleur fatale et filière bois énergie	Fiche 8 : Permettre aux unités existantes (rénovation) et à venir de réaliser le traitement de nos déchets verts de collecte et les déchets carnés
	Fiche 9 : Valoriser les projets de production d'énergie à partir de l'énergie fatale et du bois énergie
Produire de l'énergie à partir de la géothermie	Fiche : Récupération de la chaleur fatale par Chicorée Leroux
	Fiche 10 : Etudier la faisabilité de la géothermie dans le mixte énergétique des projets communautaires
Accompagner le développement et la rénovation d'un habitat résidentiel économe	Fiche 11 : Identification et accompagnement des projets en lien avec la géothermie
	Fiche 12 : Création d'un dispositif d'aide à la rénovation énergétique en lien avec les dispositifs existants
Rénover et construire des bâtiments, des équipements publics performants (économie)	Fiche 13 : Développement de la thermographie aérienne sur tout le territoire
	Fiche 14 : Evaluation de l'impact du dispositif d'aide à la construction de logements sociaux et développement de nouvelles orientations pour l'amélioration des performances énergétiques des logements et le développement des éco-matériaux
	Fiche 15 : Animation du salon de l'écoconstruction et de l'écorénovation
	Fiche 16 : Développement de la charte Quali Pévèle pour inciter les entreprises locales à travailler en groupement sur des chantiers de rénovation
Accompagner les entreprises dans la réduction et l'optimisation de leurs consommations énergétiques	Fiche 17 : Accompagnement technique des communes pour la mise en place de la GTC
	Fiche 18 : Optimisation de l'éclairage public
Accompagner les entreprises dans la réduction et l'optimisation de leurs consommations énergétiques	Fiche 29 : Définir un dispositif d'accompagnement technique et/ou financier pour les communes dans la rénovation ou la construction de bâtiments performants énergétiquement
	Fiche 20 : Animation d'un programme "Pévèle Circulaire" sur le volet énergétique et sobriété

Objectifs stratégiques	Actions du PCAET
Axe 3 SE DEPLACER AUTREMENT	
Améliorer les conditions de déplacements à partir de l'offre de transport existante	Fiche 21 : Aménagement des pôles d'échanges (Ostricourt, Phalempin, Orchies)
	Fiche 22 : Elaboration d'un schéma cyclable à partir des propositions de tracées issues de l'étude "mobilité" de 2017
	Fiche 23 : Mise en place de parkings de covoiturage
Encourager les nouvelles pratiques visant à réduire l'utilisation de la voiture individuelle polluante	Fiche 24 : Optimisation du fonctionnement de la navette de rabattement "la Pév'Ailes" autour du pôle d'échange de Templeuve
	Fiche 25 : Mise en œuvre de navettes de rabattement sur les pôles d'échange d'Ostricourt et Phalempin en partenariat avec la Région
	Fiche 26 : Communication sur l'offre de transport
	Fiche 27 : Expérimentation du projet de ligne virtuelle de covoiturage "PEV'MEL" et optimisation
	Fiche 28 : Développement de nouvelles lignes de transport en commun
	Fiche 29 : Promotion du vélo
	Fiche 30 : Promotion du télétravail au sein des services de la Pévèle Carembault
	Fiche 31 : Mise en place d'un schéma de déploiement et d'installation de bornes de recharge électrique à l'échelle du territoire
Axe 4 S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	
Anticiper et réduire l'impact des catastrophes naturelles	Fiche 32 : Réalisation d'un programme d'entretien et de désenvasement des cours d'eau afin de limiter les risques d'inondation
	Fiche 33 : Réalisation des programmes d'aménagement hydraulique conduisant à limiter les risques d'inondation par débordement
	Fiche 34 : Mise en place de programmes de protection et de restauration de sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides
	Fiche 35 : Mise en place de plantations de haies pour lutter contre les inondations par ruissellement
	Fiche 36 : Développement des techniques alternatives dans la gestion des eaux pluviales pour réduire les inondations (chaussée « réservoir », noues, pavés drainants)
	Fiche 37 : Sensibilisation et information des habitants sur le risque de retraits et gonflements des argiles
	Fiche 38 : Accompagnement des communes lors de demande de catastrophes naturelles liées aux phénomènes de retraits et gonflement des argiles
Aménager le territoire en anticipant les problématiques du dérèglement climatique	Fiche 40 : Elaboration d'un PLUi
	Fiche 41 : Accompagnement de la prise en compte des enjeux environnementaux dans les autorisations d'urbanisme, en réalisant un catalogue de prescription au cas par cas
Axe 5 CONSOMMER MIEUX	
Gérer la production de déchet en privilégiant la prévention	Fiche 42 : Elaboration d'un Plan Local de Prévention et de Gestion des Déchets
	Fiche 43 : Développement du compostage
	Fiche 44 : Accompagnement d'une dynamique Zéro Déchet en Pévèle Carembault
	Fiche 45 : Amélioration de la qualité du tri sélectif pour une meilleure valorisation
	Fiche 46 : Création du démonstrateur de l'économie circulaire "PASSERELLE - circular interiors "
	Fiche 47 : Réalisation d'un programme d'animations Pévèle circulaire
	Fiche 48 : Développement et massification de la démarche "Ecologie Industrielle Territoriale"
	Fiche 49 : Développement de la mutualisation de services auprès des entreprises
S'engager dans le développement d'une agriculture et d'une alimentation durables	Fiche 50 : Réalisation d'une feuille de route sur l'agriculture et alimentation durable

Plan d'actions du PCAET

1.3.3 L'analyse environnementale

L'analyse environnementale stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial a permis de garantir que les mesures proposées n'auront aucun impact négatif sur l'environnement, à la fois durant la phase de construction de la stratégie et également durant la construction et la rédaction du plan d'actions.

Des incidences potentielles négatives ont été identifiées sur quelques actions, qui seront à évaluer au cas par cas selon les projets. Des recommandations peuvent encadrer le développement de ces projets :

- S'installer à proximité du gisement méthanisable et sur des terres déjà anthropisées,
- Etudier la qualité du digestat et des incidences de l'épandage,
- Associer les riverains au développement du projet pour favoriser son acceptation,
- Favoriser le recours à des systèmes de combustion performants,
- Garantir une gestion durable des forêts et le maintien de la biodiversité lors de l'exploitation,
- Privilégier la construction de bâtiments neufs en densification de villes,
- Adapter l'éclairage public en faveur de la biodiversité,
- Privilégier la reconversion de voies existantes en faveur des modes doux et des transports en commun,
- Réduire les impacts de la mobilité sur la biodiversité,
- Privilégier l'implantation d'activités économiques sur des friches existantes ou à proximité de transport en commun,
- Tenir compte de la biodiversité des cours d'eau et de l'état écologique lors de la mise en place des programmes.

Par ailleurs les indicateurs définis permettront de suivre et d'évaluer les mesures du plan d'action ainsi que les différentes mesures d'évitement, de réduction, de compensation voire d'accompagnement du plan d'action du Plan Climat Air Energie Territorial.

Incidences	Types de mesures	Mesures
Consommation d'espaces agricoles et naturels	Evitement	La mise en œuvre d'un PLUI permettra de cibler les zones favorables à la construction de nouveaux bâtiments tertiaires ou résidentiels. Les tracés de nouvelles pistes cyclables se feront en priorité sur des chemins ou routes existants. L'implantation de stations de recharge électrique ou d'aires de covoiturage se fera au maximum sur des zones déjà anthropisées.
Détérioration de la biodiversité et des milieux naturels	Réduction	Etude d'impact de chaque projet d'énergies renouvelables.
Détérioration de la qualité et de la quantité des ressources en eau	Evitement	Etude d'impact de chaque projet, dont étude du digestat et de l'épandage pour la méthanisation. Tenir compte de la biodiversité des cours d'eau et de l'état écologique lors de la mise en place des programmes.
Aggravation des risques naturels, technologiques,	Réduction	Limiter le rayon d'acheminement et la fréquence d'approvisionnement pour les centrales de méthanisation et les chaufferies bois.

Incidences	Types de mesures	Mesures
des pollutions et nuisances		
Dégradation de la qualité de l'air	Réduction	Toute nouvelle installation de chaufferie bois respecte la réglementation ICPE. Toute nouvelle construction tertiaire est accessible par plusieurs modes de transport (collectif, mode doux, covoiturage).
Augmentation des émissions de gaz à effet de serre	Réduction	Mise en place d'une desserte en transport en commun sur les nouveaux sites d'activités.
Augmentation de la consommation d'énergies	Réduction	Mise en place d'une desserte en transport en commun sur les nouveaux sites d'activités.

Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

1.3.4 Analyse des effets sur le réseau Natura 2000

La quasi-totalité des objectifs stratégiques et des actions qui leur sont associées ne génèrent pas d'incidences négatives sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation.

Les seuls risques d'incidences identifiées sont liés à la réalisation de programmes d'entretien, de désenvasement des cours d'eau et d'aménagement hydraulique afin de lutter contre les inondations (axe 4, objectif stratégique 4.1). La réalisation de travaux d'entretien ou de désenvasement des cours d'eau, ainsi que des travaux d'aménagement hydraulique, à proximité des sites Natura 2000, pourrait avoir une incidence négative indirecte sur des habitats d'intérêt communautaire aquatiques ou humides, et sur les espèces d'intérêt communautaire qui leur sont inféodées, si certaines précautions ne sont pas prises (dégradation ou destruction d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire, perturbation du fonctionnement hydraulique, dégradation de la qualité de l'eau mais remise en suspension de sédiments, etc.). **Le programme d'entretien et de désenvasement, ainsi que le programme d'aménagement hydraulique, devront donc tenir compte des potentialités de chaque cours d'eau concerné pour les espèces d'intérêt communautaire, et des relations hydrauliques entre ces cours d'eau et les habitats des sites Natura 2000.**

Sous réserve de mise en œuvre de ces mesures, on peut conclure que le PCAET de la CC Pévèle-Carembault n'aura pas d'incidences négatives significatives sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 de son territoire, ni de ceux des territoires voisins.